



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Contact info : **Mathis LEBON 07-71-67-98-73**

**Coller
Votre
Photo
Ici**

INFORMATIONS PERSONNELLES

Madame Monsieur

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : PROFESSION :

CONTACT EN CAS D'URGENCE

NOM : PRENOM :

TELEPHONE : LIEN DE PARENTE :

COURS DE KRAV MAGA

Horaire	Conditions / Pièces à fournir	Tarif
Mercredi 19h-20h30 - Samedi 10h-11h30	1 certificat médical OBLIGATOIRE avec mention Sport de combat-Krav Maga dessus 1 Photo d'identité	140 € (Dont 37€ de licence FFK + assurance incluse) Règlement en espèces ou chèque à l'ordre de Dragon Spirit

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEURS

Je soussigné(e) M. /Mme....., agissant en qualité de père / mère / représentant légal, autorise l'enfant mentionné ci-dessus à pratiquer le krav-maga et la self-Défense.

En signant cette fiche d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Dragon Spirit au verso de cette page (ou affiché dans le dojo), et en acceptant pleinement son application.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « **Bon pour accord** »

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION DRAGON SPIRIT

Article 1 : Force obligatoire

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres. Nul ne peut s'y soustraire.

Article 2 : Conditions d'adhésion

Pour être autorisé à s'entraîner, l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus. Le Comité Directeur peut refuser une inscription si elle n'est pas complète.

Article 3 : Cotisation et inscription

Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif (confinement inclus), même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité Directeur.

Article 4 : Matériel et lieux d'entraînement

Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif. A l'issue de l'entraînement, la salle sera laissée dans le plus grand état de propreté (y compris les vestiaires et les sanitaires). Les dégradations éventuelles seront remboursées par les fautifs.

Article 5 : Créneaux et horaires

Seuls les membres adhérents de l'association Dragon Spirit peuvent pratiquer les activités sportives proposées par l'association Dragon Spirit. Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin.

Article 6 : Responsabilité (également pour les mineurs)

L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique des activités de l'association. L'association n'engage pas sa responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors du cadre des cours. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement ou dans les vestiaires.

Article 7 : Droit à l'image

Chaque adhérent accepte et autorise que les films, photographies ou toute autre identification de sa personne pris à l'occasion des entraînements, stages, démonstrations ou toute autre manifestation puissent être utilisés par le club à des fins publicitaires.

Article 8 : Hygiène

Les pratiquants doivent se présenter en cours en ayant une hygiène corporelle convenable : corps propre, ongles (mains et pieds) coupés courts, cheveux longs attachés, vêtements propres. Les pratiquants porteront des vêtements adaptés et confortables en fonction de leur(s) pratique(s).

Article 9 : Sécurité

L'adhérent s'engage à écouter attentivement les consignes de l'instructeur. En cas de blessure ou besoin de quitter la salle, l'adhérent avertit l'instructeur.

Le port de bijou n'est pas autorisé pendant les séances (montres, bagues, boucles d'oreilles, piercing, bracelet..)

Les pratiquants doivent être munis de toutes les protections obligatoires : coquille/plastron, protège-tibias, protège-dents, gants de boxe. En cas d'oubli, j'avertis l'instructeur avant le début de la séance.

Article 10 : Exclusion

L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par l'instructeur s'il ne respecte pas le présent règlement intérieur ou si son comportement trouble le bon déroulement de la séance.

Article 11 : Encadrement des mineurs

Les mineurs doivent faire signer la demande d'admission par l'un des parents ou d'un tuteur légal lors de l'inscription. Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s), du représentant légal, de l'accompagnateur en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents, au représentant légal, à l'accompagnateur de vérifier la présence du professeur dans la salle en début de séance. Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire de la part du mineur, du parent du mineur ou du représentant légal sera immédiatement sanctionné.

CODE MORAL DE L'ASSOCIATION DRAGON SPIRIT

Adhérent de l'association Dragon Spirit, je m'engage à respecter le code moral suivant et ferai preuve :

D'honnêteté, de non-agressivité, d'humilité, d'entraide, de solidarité et de respect.

Toute conduite ou tout propos antisportif, injurieux, sexiste, raciste ou portant atteinte à la réputation ou à la bonne marche de l'association **Dragon Spirit** se verra sanctionné par une exclusion immédiate ou définitive sans possibilité de remboursement de la cotisation. En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-maga seulement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voir celle de mes proches.